



## CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE

Bénéficiez d'une électricité produite sur le toit de votre bâtiment, sans aucun investissement

**Le contracting solaire est une excellente option pour les propriétaires de grandes toitures.**

Vous avez une entreprise, un bâtiment commercial ou une installation agricole et vous souhaitez valoriser sa toiture ? Viteos y installe gratuitement des panneaux photovoltaïques et vous profitez d'une énergie renouvelable et locale à un tarif préférentiel.

Proposée sous forme de contracting, pour une durée de 25 ans, cette solution vous assure un prix de l'électricité avantageux et fixe pour toute la durée du contrat. Vous réalisez ainsi des économies de coûts et participez activement à la transition énergétique.

### LE CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE OFFRE DE MULTIPLES AVANTAGES

#### ■ **Aucun investissement en capital nécessaire**

En mettant votre toiture à disposition de Viteos, nous y installons gratuitement une centrale solaire et l'exploitons. Nous prenons en charge l'intégralité des coûts de fourniture, d'installation et de maintenance des panneaux photovoltaïques installés sur votre toit. Par conséquent, **aucun investissement en capital n'est nécessaire** et nous nous occupons de la maintenance durant toute la période de contracting.

#### ■ **Consommez une énergie renouvelable à prix préférentiel**

Avec une installation photovoltaïque installée sur votre toiture, vous profitez d'une **énergie renouvelable et 100% locale à un tarif préférentiel, fixé sur 25 ans**. Un engagement en faveur de l'environnement qui vous permet de planifier vos coûts sur le long terme tout en vous engageant dans la transition énergétique.

#### ■ **Sécurité d'approvisionnement**

L'électricité solaire issue de votre toiture sera autoconsommée en priorité par votre bâtiment, ce qui **vous offre une plus grande autonomie**. De plus, avec un tarif préférentiel fixé sur toute la durée du contrat, vous vous protégez contre l'augmentation des prix de l'énergie.

### Vos options à l'issue du contrat

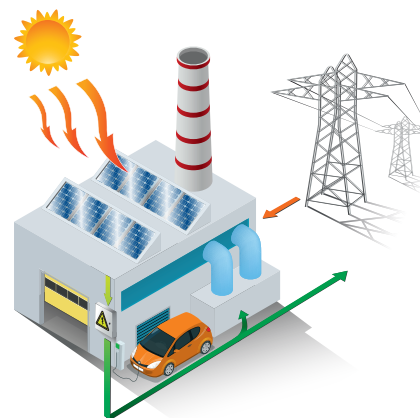
Une fois le contrat expiré, la propriété de l'installation photovoltaïque vous revient et vous bénéficiez gratuitement de la production solaire. Ou, nous pouvons convenir de poursuivre notre collaboration et renouvelons le contrat pour une durée déterminée.





## Comment fonctionne l'autoconsommation ?

Vous consommez prioritairement l'énergie produite par l'installation photovoltaïque placée sur votre toit. Pour cette consommation, Viteos vous propose un prix concurrentiel, tout en garantissant des tarifs à long terme. Lorsque la production d'électricité photovoltaïque dépasse vos besoins, vous permettez à Viteos d'injecter une électricité verte sur son réseau. Dans le cas inverse, si votre production est inférieure à vos besoins énergétiques, vous pouvez compter sur un complément d'énergie provenant directement de son réseau d'électricité, complément qui vous sera facturé.



## Quelques exemples de nos réalisations

Leader du photovoltaïque dans le canton de Neuchâtel, nous sommes actifs dans toute la Suisse romande depuis de nombreuses années et avons acquis une solide expérience dans le domaine photovoltaïque.


Voici quelques exemples d'entreprises qui nous ont fait confiance.



## Contact

Avec Viteos, vous vous engagez aux côtés d'un partenaire proche, durable et de confiance. Nous vous proposons des produits de qualité, testés et reconnus pour leurs performances et nos experts vous accompagnent tout au long de votre projet.

**Contactez-nous sans plus attendre pour une offre gratuite et sans engagement.**

 032 886 08 86

 [conseilclients@viteos.ch](mailto:conseilclients@viteos.ch)

[www.viteos.ch](http://www.viteos.ch)

